




Sous supervision de la direction

Informations rédigées en langage simple

Baden-Württemberg
Bewährungs- und
Gerichtshilfe



 Vous voulez vivre sans commettre d'infractions ?
Nous vous y aidons.

Nous prenons
contact avec vous :
au plus tard une semaine
après votre libération.



Surveillance de la conduite

La surveillance de la conduite signifie ce qui suit :
Un assistant de probation est désigné pour vous.*

Cela se produit dans deux cas :

- Si vous avez une peine avec sursis.
- Si le tribunal soupçonne que vous allez commettre un nouveau délit.

Le tribunal vous attribue alors un agent de probation.

* Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme.

Instructions

Le tribunal peut vous confier des tâches.

On les appelle aussi des instructions. Par exemple :



- Vous devez passer un entretien auprès d'un centre de consultation.
 - Vous devez vous faire dépister et passer un test de dépistage de drogue.
 - Vous devez respecter les rendez-vous.
-
- Respectez les rendez-vous.
 - Par exemple, chez votre psychothérapeute.
 - Vous devez vous abstenir de faire certaines choses. Par exemple, de fréquenter certaines personnes ou certains lieux.

Que font les agents de probation ?

- Nous vous aidons.
- Nous vous montrons comment accomplir les tâches qui vous sont confiées par le tribunal.
- Nous vous conseillons en cas de problèmes.



- Nous vous conseillons dans vos relations avec les autorités.



- Nous vous informons sur les autres offres d'aide.
- Nous sommes discrets.
- Nous parlons avec vous de votre délit.

Nous avons les obligations suivantes :

- Nous devons rédiger un rapport pour le tribunal

- et l'organe de surveillance du comportement.
- Ce rapport indique si vous respectez toutes les obligations.
- Nous témoignons si vous êtes à nouveau inculpé.
- Nous devons parfois informer les autorités.



Votre surveillance du comportement est réussie :

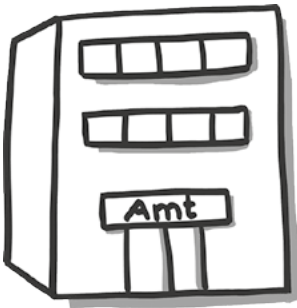
- si vous ne commettez pas de nouvelle infraction.
- si vous accomplissez les tâches qui vous.

À propos de nous

Le «Bewährungs- und Gerichts-Hilfe Baden-Württemberg» est un organisme public.

Pour simplifier, nous l'appelons: le BGBW.

Les missions du BGBW sont:




- aide durant la mise à l'épreuve,
- assistance judiciaire,
- arrangement entre auteur et victime sans recours au tribunal. Il s'agit: de la médiation auteur/victime.

Le BGBW est représenté dans tout le Bade-Wurtemberg. Proche de chez vous aussi!

Vous trouverez sur Internet toutes les infos et coordonnées: www.bgbw.landbw.de



 [instagram.com/bgbw_info](https://www.instagram.com/bgbw_info)

 [facebook.com/bgbwinfo](https://www.facebook.com/bgbwinfo)

AR 

EN 

FR 

RU 

TR 

UK 

Maintenant disponible dans plusieurs langues



Vous trouverez ce dépliant et d'autres en différentes langues et en langage facile sur notre site web.

Avec notre application, vous pouvez communiquer avec nous rapidement et en toute sécurité – téléchargez-la tout de suite!



Impressum

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg

Rosenbergstraße 122 · 70193 Stuttgart

Tel.: 0711 627 69-400 · Fax: 0711 627 69-433

info@bgbw.bwl.de · www.bgbw.landbw.de